

# PC 06-07-08 Documents graphiques et photographies

Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme  
Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme

## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DU PRE SAINTE-CROIX

Commune de Marolles  
Département de la Marne (51)

Porteur du projet :  
Société du parc solaire de Marolles  
BAE - Billas Avenir Energie

2 rue Jean Louis Etienne  
57140 Norroy-le-Veneur



Parc Solaire du Pré Sainte-Croix

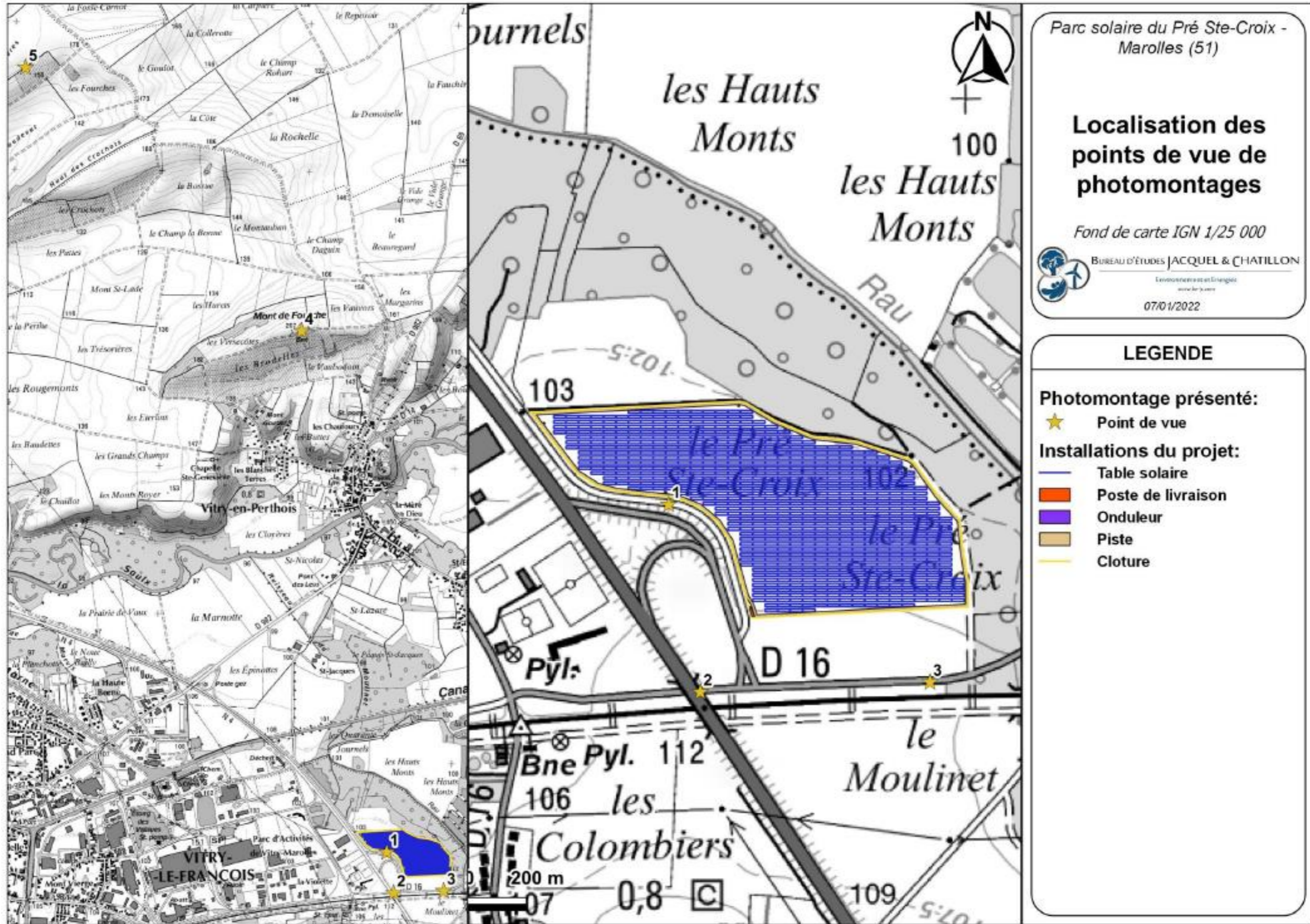


BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies  
www.be-jc.com

Réalisation des photomontages :  
Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON  
3, Quai des Arts  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél. : 03.26.21.01.97

Mars 2022



Détail de la localisation des points de vue au regard des installations du projet (Source : BE Jacquél et Chatillon)





**Point de vue n°1 – Projet photovoltaïque du Pré Sainte-Croix**



**Photomontage n°1 – depuis la route communale à l’Ouest du projet**  
*(Les haies prévues dans le cadre des mesures paysagères ne sont pas représentées sur ce photomontage  
Elles sont visibles en page 196, photo 46 du PC11)*





**Point de vue n°2 – Projet photovoltaïque du Pré Sainte-Croix**



**Photomontage n°2 – depuis la N4, au niveau du croisement avec la D16 et la voie ferrée**







**Point de vue n°3 – Projet photovoltaïque du Pré Sainte-Croix**



**Photomontage n°3 – depuis la D16, à l’Ouest de la ripisylve du ruisseau de Gercourt**

